

Votre facture : mode d'emploi

Régies
des eaux
et de l'assainissement

MONT DE MARSAN AGGLO

Nous contacter

PAR COURRIER

Régie des Eaux de
Mont-de-Marsan Agglomération
1 rue Cazaillas - BP 20015
40001 Mont-de-Marsan Cedex

PAR TÉLÉPHONE

Du lundi au vendredi
De 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél. : 09 69 39 24 40
Urgences 24h/24

PAR INTERNET

facturation@montdemarsanagglo-eau.fr
ou sur www.montdemarsanagglo-eau.fr

Agence DDFIP40: FR76 1007 1400 0000 0020 0021 569
BIC: TRPUFRP1

Pour régler par virement bancaire

SIRET: 21400 192 700 026

Espèces: à la Régie des Eaux

Carte bancaire: à la Régie des Eaux ou sur le site Internet

Chèque bancaire: Libellé à l'ordre du Trésor Public,
envoi à Rennes, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe,
accompagné du TIP non daté et non signé

Versement: A l'aide du TIP ci-dessous, à dater et signer

Virement: voir n° compte DDFIP 40 ci-dessus

Si vous êtes en Prélèvement automatique:

Vous n'avez rien à retourner

Moyens de paiement à votre disposition

Référence Abonné / Ma référence Agence en Ligne

Votre référence abonné

Adresse point de comptage

Référence du point de comptage = point de livraison

Nom et adresse des consommateurs

DESTINATAIRE

Nom et adresse de facturation

Référence de votre facture

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2019 00000 [] du 09/05/2019

Consommation totale de la période

CONSOMMATION

20 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENT	18,62
CONSOMMATION	61,69

Le "prix du litre" hors abonnement ou frais... est de 0,00308 €

TOTAL FACTURE TTC Euro 80,31

Date limite de paiement 23/05/2019

Partie à détacher en suivant les pointillés

**Le TIP,
c'est simple !**

1. Dater et signer, sans le modifier.
2. Envoyez-le dans l'enveloppe jointe affranchie au tarif en vigueur.
3. Joignez-y un RIB si vos coordonnées ont changé ou pour un premier prélèvement (sans l'agrafer ou le coller).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Pour effectuer un règlement par TIP, dater et signer ce coupon

Joindre un relevé d'identité bancaire

Votre Nom et Adresse

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA []
ICS : []
Référence : 2019 00000 [] du 09/05/2019 Montant : 80,31 €
Créancier : RI EAU MARSAN AGGLO

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**
35908 RENNES CEDEX 9

Ce coupon se joint également lors d'un paiement par chèque, il doit être à l'ordre du Trésor Public et envoyé à cette adresse

ATTENTION !
Ne joignez aucun courrier au TIP

Réf. à rappeler : Vos références

Index

Compteur		Nouveau Relevé	Ancien Relevé	Consommation		Commentaire			
Numéro	Date	Index	Date	Index	m ³				
	11/02/2019	95	15/08/2018	75	20	Votre consommation totale			
n° de série du compteur	LIBELLÉ	Période de Facturation		Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Abonnement et consommation									
Abonnement eau									
	période du 16/08/2018 au 31/12/2018	Période de Facturation partagée au prorata de la tarification en cours		138 J	35,78	13,53	5,50	0,74	14,27
	période du 01/01/2019 au 11/02/2019			42 J	35,78	4,12	5,50	0,23	4,35
Eau									
	tranche 1 période du 16/08/2018 au 31/12/2018	Votre consommation est partagée au prorata temporis de chaque période		15 M3	0,7159	10,74	5,50	0,59	11,33
	tranche 1 période du 01/01/2019 au 11/02/2019			5 M3	0,7159	3,58	5,50	0,20	3,78
Collecte et Traitement des eaux usées									
Assainissement									
	période du 16/08/2018 au 31/12/2018	Collecte et traitement des eaux usées au prorata du nombre de m3 par période		15 M3	1,5500	23,25	10,00	2,33	25,58
	période du 01/01/2019 au 11/02/2019			5 M3	1,5500	7,75	10,00	0,78	8,53
Redevances agence de l'eau									
Redevance pollution domestique									
	période du 16/08/2018 au 31/12/2018	Préservation des ressources et lutte contre la pollution		15 M3	0,3300	4,95	5,50	0,27	5,22
	période du 01/01/2019 au 11/02/2019			5 M3	0,3300	1,65	5,50	0,09	1,74
Taxe modernisation des réseaux									
	période du 16/08/2018 au 31/12/2018	Financement de nouveaux équipements, entretien des réseaux d'eau potable et des stations d'épuration		15 M3	0,2500	3,75	10,00	0,38	4,13
	période du 01/01/2019 au 11/02/2019			5 M3	0,2500	1,25	10,00	0,13	1,38
TOTAL A PAYER						74,57		5,74	80,31

Explications



COMPOSANTES DE VOTRE FACTURE

Abonnement : frais de location du compteur - Eau : somme destinée à couvrir les charges de production, distribution et contrôle de la qualité - Assainissement : comprend la collecte, le transport, le traitement des eaux usées - Redevances modernisation des réseaux et pollution domestique : sommes reversées à l'Agence Adour Garonne pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des réseaux de collecte.